

PEROY-LES-GOMBRIES

PLAN LOCAL D'URBANISME

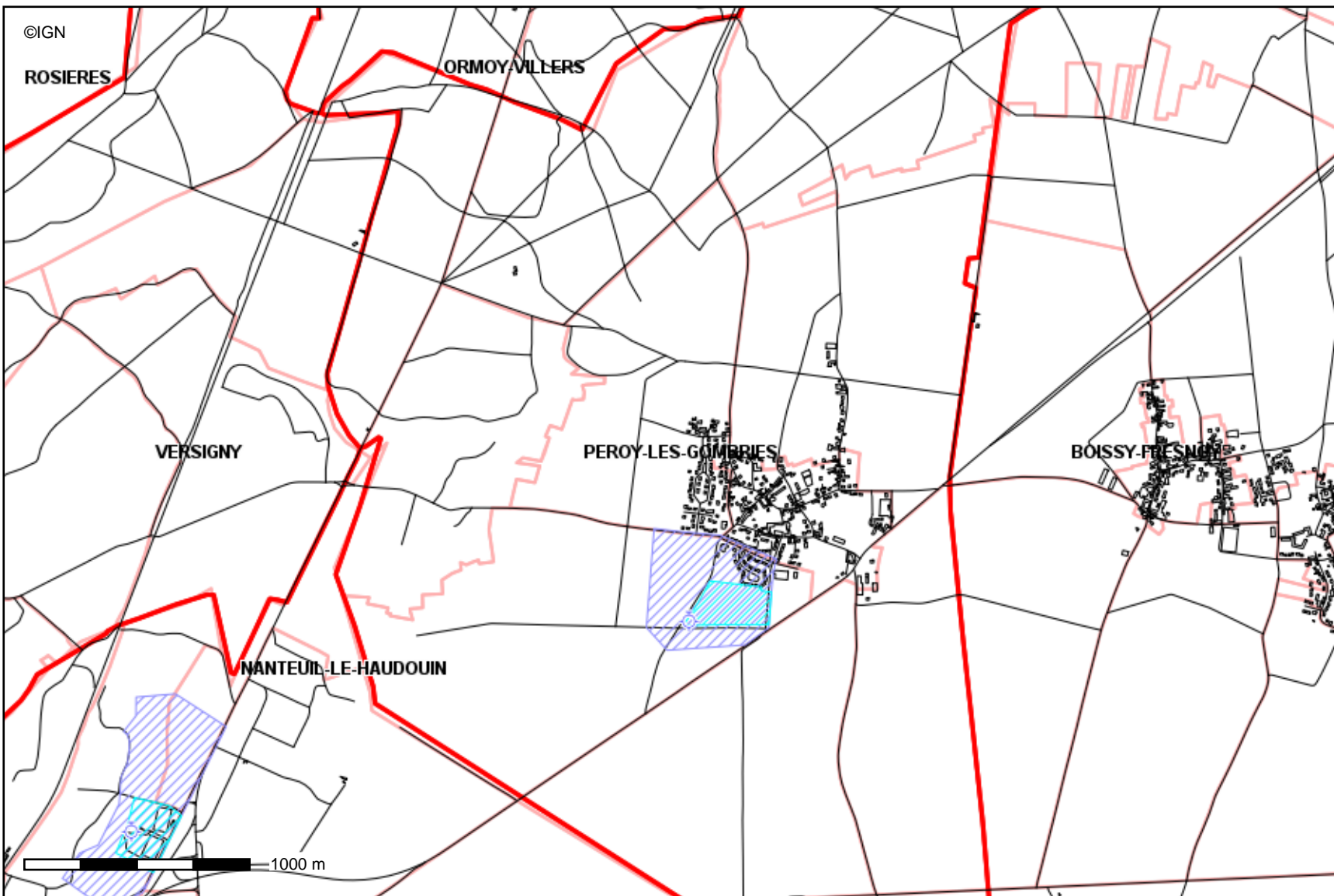
Servitudes d'utilité publique

Arrêt du Projet

URBANISME FARHI ALEXANDRINE
Impasse de la Forge 77550 REAU
Tel : 01.60.60.87.98
Courriel : farhi.urbanisme@free.fr

Etabli le 27 juillet 2009

Les Servitudes d'Utilité Publique



Conception : DDEA 60
Date d'impression : 01-04-2010

- Limites départementales
- Communes Soumises à au moins une servitude (zoom)
- Point captage Eau Potable
- Périmètre de protection rapproché AEF
- Périmètre de protection éloigné AEP
- Périmètres de protection des Monuments Historiques Inscrits (AC)
- Périmètres de protection des Monuments Historiques Classés (AC)
- Communes concernées par au moins un MH non géoréférencé (AC)
- Périmètres ZPPAUP (AC4) Zones de Protection du Patrimoine Architectural, Urbain et Paysage
- Sites naturels inscrits (AC2)
- Sites naturels classés (AC2)
- Servitudes concernant les terrains riverains des cours d'eau non domaniaux
- Servitude aéronautique de dégagement (T5)
- Servitude de Halage et de marchepied (EL3)
- Communes soumises à une servitude relative aux transmissions radioélectriques (P)
- Communes soumises à une servitude relative aux transmissions radioélectriques (P)
- Communes soumises à une servitude aux abords des champs de tir (AF)
- Communes soumises à une servitude concernant les magasins de poudre de l'armée (A)
- Communes
- Sections cadastrales

Description :
Servitudes AC1, AC2, AC4, A4, PT1, PT2, AR3, AR6, AS1, EL3, T5, I3

La DDT ne saurait garantir l'exhaustivité et l'exactitude des informations fournies, celles-ci étant, dans la plupart des cas, collectées auprès de personnes tierces (exploitants ...).